



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 24 FEVRIER 2024

Affaire n° 25-20240224

**Travaux de réalisation d'un parc végétal nature  
dénommé Parc du Volcan, sur la Plaine des Cafres  
Attribution des lots n° 1 et n° 4**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er mars 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 16 février 2024

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 43
- représentés : 5
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi vingt-quatre février à neuf heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

#### Étaient représentés :

Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jack Gence par Mansour Zarif, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

#### Était absent :

Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 25-20240224**

**Travaux de réalisation d'un parc végétal nature  
dénommé Parc du Volcan, sur la Plaine des Cafres  
Attribution des lots n° 1 et n° 4**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 7 décembre 2023, pour l'attribution des lots 1 et 4,

**Vu** le rapport n° 25-20230826 présenté au Conseil municipal du 24 février 2024,

**Considérant** que la commune du Tampon souhaite compléter l'offre d'équipements de culture nature sur le secteur de la Plaine des Cafres, sur les hauteurs de la commune du Tampon, en proposant sur le site du champ de foire une offre variée d'activités novatrices à La Réunion dénommé Parc du Volcan ;

- un pumptrack de 274 ml ;
- 800 ml de pistes VTT ;
- 11km de cheminements piétons dont 6km est accessibles aux PMR ;
- trois aires de stationnements en terre-pierre de capacité totale de 549 places dont 15 places PMR
- un bassin de régulation des eaux pluviales du projet et noues de récupération des eaux pluviales ;
- une aire de jeux pour enfants constituée de toboggans de talus (restanque) ;
- une aire de jeux monumentale dite "aire de jeu du volcan" ;
- des balançoires ;
- un belvédère ;
- un labyrinthe végétal ;
- une serre géodésique pour les plantes endémiques et indigènes ;
- des aires de pique-nique agrémentées de kiosques ;
- une plaine sportive agrémentée d'agrès sportifs ;
- deux bâtiments d'accueil, de 6 blocs sanitaires accessibles aux PMR et un poste de secours ;
- des gradines paysagères, destinées à accueillir du public assis lors de représentations non sonorisées ;
- quatre structures couvertes pour abriter les visiteurs, d'une surface totale de 1300 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** que les travaux se réaliseront en plusieurs phases. La première phase 1 prioritaire de travaux, lancée fin 2023 se décompose en huit lots comme suit :

Lots	Désignation
01	<b><u>Voirie et réseaux divers</u></b> VRD pour parking, bassins, plateforme, y compris terrassement pumtrack
02	<b><u>Pumptrack</u></b> Pumptrack hors terrassement
03	<b><u>Clôtures</u></b> Clôtures de façade et périphériques
04	<b><u>Éclairage autonome</u></b> Éclairage autonome
05	<b><u>Kiosques et zones de feu</u></b> Kiosques et zones de feu
06	<b><u>Sentiers zone nord</u></b> Sentiers zone Nord y compris réseaux et terrassements passerelle
07	<b><u>Passerelle PMR en plastique recyclé</u></b> Passerelle PMR en plastique recyclé hors terrassements
08	<b><u>Jeux et sols amortissants / agrès sportifs</u></b> Jeux et sols amortissants / agrès sportifs

**Considérant** que deux appels d'offres ouverts ont été lancés, en application des articles L.2124-2, R.2124-2-1°, et R.2161-3 à R.2161-5 du Code de la commande publique, dont les avis de publication ont été envoyés au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et localement dans le journal de l'Île de La Réunion :

- pour les lots 1 à 5, par un avis du 6 avril 2023,
- pour les lots 6 à 8, par un avis du 28 avril 2023,

**Considérant** que suite au dépassement de délai de validité des offres, un courrier demandant la confirmation de la prolongation de leurs offres a été transmis à l'ensemble des candidats pour les lots 1 à 5,

**Considérant** que pour les lots 1 et 4 uniquement, l'ensemble des candidats n'ont pas confirmé le maintien de validité de leur offre. Aussi la procédure a été relancée pour ces deux lots. L'ouverture des plis de ces deux lots a été réalisée le 19 octobre 2023 et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 décembre 2023,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 7 décembre 2023 a décidé, au vu du rapport d'analyse et de l'avis du jury, de procéder à l'attribution suivante :

<b>Lot n°</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du marché</b>	<b>Délai de réalisation</b>
1	<b>RAZEL BEC REUNION</b>	<b>1 947 751,12€ TTC</b>	<b>6 mois</b>
4	<b>TESTONI</b>	<b>52 686,52€ TTC</b>	<b>4,5 mois</b>

**Considérant** que cette opération fera l'objet d'une demande de financement FEDER auprès de la Région,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2312,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le samedi 24 février 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(2 votes contre + 4 abstentions)**

**Article 1** l'attribution et la signature des marchés de travaux de réalisation d'un parc de loisirs nature dénommé Parc du Volcan, sur la Plaine des Cafres, en ce qui concerne les lots 1 et 4 avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au tableau ci-dessus,

**Article 2** l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 23, article 2312,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L-2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou son adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**